



Contrat Pommes-Poires octobre 2020 – février 2021

Entre la **maison Gaillard - production fruitière**
110 route royale 78580 Les Alluets-le-roi et
les adhérents de l'AMAP En Seine, brin d'Orge !
47, avenue du 18 avril 91200 Athis-Mons

La maison Gaillard est une exploitation située à Alluets-le-roi dans les Yvelines. Y sont mis en valeur une vingtaine d'hectares, exclusivement destinés aux productions fruitières traditionnelles de la région : poires, pommes, framboises, fraises, cerises, prunes, etc. Les cultures sont certifiées AB, à l'exception des fraisiers qui, étant cultivés sur terreau, ne peuvent l'être. Cette culture est cependant effectuée également sans utilisation de pesticides.

OBJET DU CONTRAT

- L'objet de ce contrat est un abonnement, à **6 livraisons de paniers de pommes et de poires**. La composition exacte de chaque panier sera décidée par la maison Gaillard selon la production.
- Quatre types de paniers sont proposés :
 - un panier de **10 kilos de pommes et poires** (7 kg de pommes de 2 variétés différentes et 3 kg de poires) à **30€**
 - un panier de **6 kilos de pommes et poires** (4 kg de pommes de 2 variétés différentes et 2 kg de poires) à **18,20€**
 - un panier de **5 kilos de pommes et poires** (3.5 kg de pommes de 2 variétés différentes et 1.5 kg de poires) à **15€**
 - un panier de **2 kilos de poires** à **7,40€**
- Sauf contrordre, les paniers sont à venir chercher le jeudi soir aux Travées, rue du docteur Vinot de 19h45 à 20h30, aux dates suivantes **8 octobre, 5 novembre et 3 décembre 2020, et 14 janvier, 11 février et 4 mars 2021**
- En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

- Livrer des produits de qualité et frais de son exploitation
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

- S'engager pour toute la durée du contrat et pré-financer la production.
- Venir chercher son panier à la date prévue de livraison (les adhérents sont responsables de leur panier ; en cas d'absence ils peuvent le faire prendre par une autre personne). Aucune compensation n'est possible en cas d'oubli.
- Aider au fonctionnement de l'AMAP, notamment en participant à la distribution des produits.
- Être compréhensif vis-à-vis des possibles aléas climatiques et autres imprévus inhérents à l'activité agricole.

SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

- Le paiement s'effectue au moment de la souscription par **TROIS chèques à l'ordre de « Maison Gaillard »**. Chaque chèque correspond à 2 livraisons et sera encaissé en début de période (soit lors des livraisons n°1, 3 et 5).

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association «AMAP En Seine Brin d'Orge» à jour de ma cotisation 2020/2021

Nom : N° adhérent :

Adresse.....

Courriel..... Tél.....

Souscris à un contrat «pommes-poires», selon le tableau ci-contre :

Type de panier	Qté	Prix d'un panier pour 2 livraisons	Total par type de panier
10 kg pommes-poires		60€	€
6 kg pommes-poires		36,40€	€
5 kg pommes-poires		30€	€
2 kg poires		14,80€	
TOTAL POUR 2 LIVRAISONS (montant de chaque chèque)			€

et joins à ce contrat TROIS chèques du montant correspondant :

Fait à Juvisy sur Orge le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur